



FICHE PRATIQUE

2025-2026



CONVENTION ENTRE CLUBS REGROUPEMENTS D'ÉQUIPES

Rappels

- Possibilité de saisir dans les listes de joueurs et d'officiels des licences seulement validées, et pas forcément qualifiées ;
- Ajout et validation de joueurs et d'officiels **uniquement par le club pilote** (qui peuvent être échelonnés sur plusieurs dates) ;
- Participation de joueurs et d'officiels dans une équipe en convention à J+1 par rapport à la saisie (les licences devront avoir été saisies et validées dans les listes au plus tard la veille du match).

Procédure de saisie et de validation des listes dans Gesthand

- 1/ Un message d'alerte apparaîtra sur l'almanach dynamique du club pilote lorsque l'équipe en convention sera créée.
- 2/ Dans un second temps, la saisie des listes lui sera ouverte. Il suffira de cliquer sur l'alerte et de saisir les noms des officiels et des joueurs (veillez à bien identifier les 2 onglets « *Liste des officiels* » et « *Liste des joueurs* »).
- 3/ Vous pouvez simplement « Enregistrer » vos listes, et revenir dessus (changer, supprimer des noms) avant de les valider (attention, dans ce cas, les listes ne sont donc pas encore validées).

Ou bien vous pouvez directement "**Valider la liste des joueurs**".

C'est cette étape qui officialise votre demande ; une pop-up vous informe que cette action est irréversible.

Alors, la date de validité des joueurs/officiels concernés s'affiche à **J+1 par rapport à la date de saisie**.

- 4/ Pour apporter des modifications (uniquement sur la « Liste des officiels » une fois le plafond de 20 noms atteint) :
 - Dans le menu, cliquez sur « Mon club », puis l'onglet « Conventions ».
 - Ouvrez la convention concernée, et cliquez sur l'onglet "Modifier la liste", et choisissez la « *Liste des officiels* » pour remplacer des licenciés (le process de validation est le même).

Un conseil : dès la première saisie, ne complétez pas entièrement la « Liste des joueurs ». Il est préférable d'en ajouter au fur et à mesure.

En effet, **une fois le plafond de 30 noms atteint, la liste est close** (message d'alerte en cas de tentative de dépassement).

Aucune modification ne sera possible par la suite.

Dans tous les cas, un joueur/officiel inscrit sur une liste de convention ne pourra être autorisé à évoluer valablement en compétition officielle que dans la double condition suivante :

- Être régulièrement qualifié le jour de la rencontre ;
- Avoir été inscrit dans Gesthand sur la liste au plus tard la veille (J-1) du match concerné ;

A défaut, la COC compétente donnera match perdu par pénalité si l'anomalie concerne un joueur, ou appliquera une amende financière si l'anomalie concerne un officiel.